



ENVIRONNEMENT



A Sainte-Mondane, on se chauffe aux coquilles de noix

La chaudière biomasse de Sainte-Mondane qui alimente les bâtiments communaux a été inaugurée vendredi 4 septembre. Cette chaudière, dont le réseau sert à chauffer la mairie, le logement communal, la salle des fêtes et l'école a une particularité et pas des moindres : le combustible qui est de la coquille de noix.

Publié le 08 septembre 2026

D'une puissance de 50Kw, cette chaudière consomme environ 14 tonnes de coquilles de noix par an, et peut également brûler du bois déchiqueté. Elle est approvisionnée par une entreprise locale. Les habitants peuvent également contribuer au projet en apportant leurs coquilles.

Ce projet a pu voir le jour grâce à des financements du Département, de l'Etat et de l'Ademe dans le cadre du contrat "chaleur renouvelable en Périgord", un dispositif qui permet de mobiliser les aides du fonds chaleur de l'Etat administré par l'Ademe.

Le projet de Sainte-Mondane a été accompagné techniquement par l'animateur de la FD CUMA et a bénéficié de l'aide fonds chaleur Ademe pour un montant de 42.480 € soit 27 % d'aide. Il va également recevoir un financement du Département (15.574 €) et de l'Etat (38.933 €), soit un financement public à hauteur de 62 %.

Un contrat vertueux

Le contrat "chaleur renouvelable en Périgord" a été lancé en 2022 par le Conseil départemental de la Dordogne, en partenariat avec le Syndicat Départemental des Énergies (SDE 24) et la Fédération départementale des CUMA 24 afin d'accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire.

Le premier contrat sur la période 2022 - 2024 a été un succès puisqu'il a dépassé une production d'énergies renouvelables de plus de 12 GWh/an, soit un montant d'investissements, comprenant les études et les travaux représentant plus de 11 millions d'euros HT, soutenu à hauteur de 4,48 millions d'euros par le Fonds Chaleur de l'ADEME.

Un deuxième contrat a été signé avec l'ADEME couvrant la période 2025 – 2028. Ce nouveau contrat vise une production annuelle de 15 GWh de chaleur renouvelable supplémentaire d'ici 2028.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/a-sainte-mondane-on-se-chauffe-aux-coquilles-de-noix-22334388?>

Dans ce cadre, les investissements prévisionnels s'élèvent à plus de 24.000.000 € HT pour un montant total d'aide ADEME de 7.794.777 €.

L'organisation entre les trois structures que sont le Département, la FDCUMA 24 et le SDE 24 est une grande réussite de ce contrat. Cette organisation permet de promouvoir largement le dispositif sur le territoire, de faire remonter un maximum de projets portés par des collectivités mais également des privés tels que des entreprises, des associations, des hébergeurs touristiques.

A ce jour, 80 projets de travaux (de chaleur renouvelable), soit 18.245 MWh ont pu bénéficier des deux contrats :

- › - 62 projets biomasse,
- › - 2 projets d'extension de réseau de chaleur,
- › - 14 projets de géothermie,
- › - 2 projets de solaire thermique.